



COMMUNE DE COUFFÉ

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENTS : M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile (arrivée à 20h10 au point 2)., M. DELANOUE Frédéric, Mme FAYOLLE Julie, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mme LE MOAL Sylvie, M. SOULARD Éric

ABSENTS : Mme AURILLON Noémie, M. RAMBAUD Jérémy

POUVOIRS : Néant

Mme FEILLARD Sylvie a été désignée secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022
2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT
3. Régularisation d'une servitude de tréfonds concernant un passage de canalisation d'eau pluviale à la Pinetière à titre onéreuse
4. Avis sur le projet arrêté de Programme Local de l'Habitat de la COMPA
5. Demandes de subvention au titre de la DETR et DSIL 2023
6. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales
7. Informations et questions diverses



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

Présentation : Daniel PAGEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.

2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

Présentation : Daniel PAGEAU

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122- 23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après les décisions :

NUMÉRO	DATE DE SIGNATURE	TIERS	DÉSIGNATION	MONTANT (TTC) EN € - OBSERVATIONS	OBSERVATIONS COMMENTAIRES
D-2022-234	07/12/2022	SYDELA	Éclairage publique	1 971.09	Changement de 4 horloges
D-2022-235	09/12/2022	JPH	Verres et flutes pour crémant	207.62	
D-2022-236	11/12/2022	RENOU	50 piquets	153.00	Complément piquets pour sentier Gazi
D-2022-237	13/12/2022	TERRENA	Produit service technique - sel pour Routes	434.70	
D-2022-238	19/12/2022	INTRAMUROS	Panneaux intramuros	453.12	
D-2022-239	23/12/2022	FRANS BONHOMME	Matériel ST	55.90	Manchons
D-2022-239	27/12/2022	VIREMENT DE CRÉDIT	Compte 7391171 : Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	191.00	Arrêté N°2022-114-FINANCES du Maire en date du 27 décembre 2022
	28/12/2022	VIREMENT DE CRÉDIT	Compte 022 : dépenses imprévues	- 191.00	Arrêté N°2022-114-FINANCES du Maire en date du 27 décembre 2022
D-2023-001	03/01/2023	CHAMOULAUD	Espaces verts	933.15	Fleurissement massif salle polyvalente
D-2023-002	04/01/2023	KABELIS	Peinture traçage terrain de football	1 224.70	
D-2023-003	04/01/2023	AGRÉOM	Consommable matériel agricole tracteur élagueuse	2 946.74	Couteaux, graisse, pièces sur l'année
D-2023-004	10/01/2023	FERRE	Changement plaques translucides Tricotière	372.00	Hangar où est entreposé le pressoir
D-2023-005	13/01/2023	ABCP CUISINE	Changement électrovanne four restaurant scolaire	237.14	
D-2023-006	13/01/2023	JPH DISTRIBUTION	Produits d'entretien restaurant scolaire	747.05	
TOTAL				9 736.21	

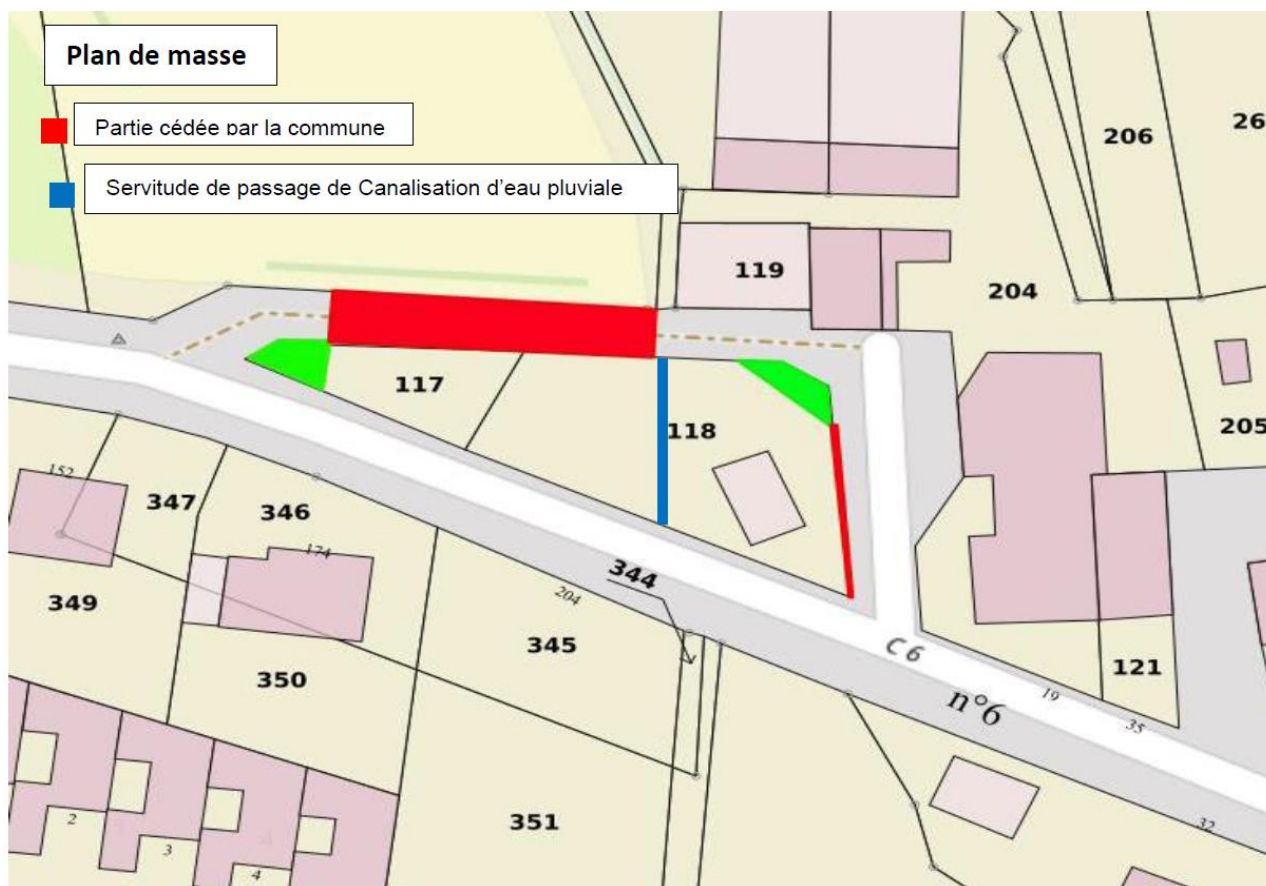
3. N°2023-01-01 Régularisation d'une servitude de tréfonds concernant un passage de canalisation d'eau pluviale à la Pinetière à titre onéreuse

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Par délibération en date du 15 décembre 2022, le Conseil Municipal avait décidé la vente partielle du chemin rural situé à " La Pinetière" (C.R.P.M) à Mme Josette GICQUEAU agissant pour les consorts VINCENT 144 la Sinandière 44150 ANCENIS -ST GÉRÉON. Ce chemin rural jouxte la parcelle cadastrée ZW 118 dont les consorts VINCENT sont propriétaires.

Une canalisation d'eau pluviale traverse cette parcelle ZW 118 sur une longueur d'environ 16 m et une largeur d'environ 1 m. cette canalisation fait partie intégrante du réseau d'eau pluviale de la commune de Couffé qui en détient la compétence.

Les consorts VINCENT ont donné leur accord pour la régularisation de cette servitude de tréfonds concernant une canalisation d'eau pluviale à titre onéreuse.



Après négociation les parties se sont entendues sur ce qui suit :

- Constitution de servitude de tréfonds pour un montant de 625€ au profit des consorts VINCENT sur leur parcelle ZW 118 sur une longueur d'environ 16 m et une largeur d'environ 1 m.
- Inscription de cette servitude de tréfonds et d'occupation en surface au livre foncier par un acte notarié
- Prise en charge des frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération par les consorts VINCENT

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la régularisation d'une servitude de tréfonds concernant un passage de canalisation d'eau pluviale à la Pinetière à titre onéreuse, soit 625€ au profit des consorts VINCENT 144 la Sinandière 44150 ANCENIS -ST GÉREON, sur leur parcelle ZW 118, sur une longueur d'environ 16 m et une largeur d'environ 1 m,
- **DIT** que cette régularisation de servitude de tréfonds concernant un passage de canalisation d'eau pluviale à la Pinetière, à titre onéreuse, sera faite par acte de notaire
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents au présent projet ;
- **DIT** que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge des consorts VINCENT

4. N°2023-01-02 Avis sur le projet arrêté de Programme Local de l'Habitat de la COMPA

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Par délibération du 01 décembre 2022, la COMPA a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) dont l'élaboration a été lancée par délibération du 19 décembre 2019.

Le PLH est le document stratégique d'orientation, de programmation et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat des collectivités, à l'échelle communautaire. Conformément au code de la construction et de l'habitation, les établissements publics de coopération intercommunale doivent se doter d'un PLH qui décline les priorités nationales constitutives de la politique du logement, notamment l'égalité et la cohésion des territoires, la mixité sociale dans l'habitat, la prise en compte des besoins des plus fragiles ainsi que la garantie du droit au logement. Le PLH doit assurer une gestion économe de l'espace, dans un objectif de lutte contre l'étalement urbain.

Le PLH permet ainsi l'adaptation de ces grands principes nationaux aux besoins, à la spécificité et à l'hétérogénéité des territoires, à la réalité des contextes démographiques, économiques, sociaux, sociétaux et géographiques.

Le PLH traduit une politique élaborée et menée localement, par les acteurs et les partenaires de proximité, en tenant compte des réalités, des besoins et des potentialités d'un territoire.

Élaboré pour une période de 6 ans, le PLH constitue donc un véritable outil stratégique au service du développement du territoire et devra porter une politique ambitieuse de production de logements adaptée au parcours résidentiel de tous les habitants du territoire, et répondant aux besoins spécifiques de tous les publics.

Il comporte trois volets :

- Un diagnostic permettant d'identifier les enjeux pour la politique de l'habitat du territoire,
- Un document d'orientation
- Un programme d'actions thématique et territorialisé

L'élaboration du nouveau PLH a rassemblé les acteurs de l'habitat et les 20 communes de la COMPA, permettant ainsi de mettre en avant les forces et les faiblesses du territoire au regard des problématiques habitat. Ces travaux ont également permis d'identifier les menaces qui pèsent sur la dynamique du Pays d'Ancenis mais aussi les atouts du territoire qui constituent de réelles opportunités à saisir.

Les principaux enjeux qui ressortent des échanges et auxquels le PLH devra répondre sont :

Concernant la production globale de logements, répondre :

- Aux besoins en termes de volume ;
- Aux besoins en termes de parcours résidentiel en offrant un produit adapté à tous les besoins variables en fonction de l'âge, de la composition familiale, des moyens financiers, des parcours de vie, etc. ;
- Aux contraintes d'optimisation de la consommation de la ressource foncière.

Concernant l'offre en logements aidés :

- Massifier l'offre en adéquation avec l'augmentation exponentielle de la demande sur l'ensemble du territoire ;
- Permettre une répartition spatiale plus équilibrée de la production de logements locatifs aidés ;
- Offrir des types de logements locatifs plus diversifiés en adéquation avec les besoins des ménages ;
- Développer l'accession aidée à la propriété.

Concernant les partenariats :

- Développer les relations avec l'ensemble des bailleurs sociaux intervenant sur le territoire, dans la continuité des actions mises en œuvre et dans le cadre de la mise en place de la CIL ;
- Renforcer le partenariat notamment avec Action Logement ;
- Démarcher de nouveaux opérateurs privés pour développer des offres plus diversifiées et innovantes.

Concernant l'animation de la mise en œuvre du PLH, développer :

- La mise en réseau et le rôle d'animation de la COMPA, notamment pour renforcer l'interface entre acteurs (communes, COMPA, partenaires institutionnels, etc.) ;
- Le conseil et l'accompagnement des communes dans la réalisation de leurs projets d'habitat, au travers de la mise à disposition d'outils (en lien avec la stratégie foncière), d'un conseil sur les financements mobilisables, sur les contraintes à prendre en compte, etc. ;

- L'information et la communication auprès des publics ciblés par les actions et des communes (notamment, sur les évolutions réglementaires, les dispositifs financiers de la COMPA - avec une vigilance renforcée sur leur lisibilité).

Ce travail partenarial a permis de formaliser des orientations, desquelles découlent un programme d'actions ainsi qu'une évaluation des moyens humains et financiers à mobiliser pour sa mise en œuvre sur la période 2023-2029.

- **Les orientations du PLH 2023-2029**

1. Le PLH pour coordonner le développement et l'aménagement résidentiel à l'échelle intercommunale
1.1. Garantir la cohérence entre les différentes ambitions
1.2. Accompagner à la « carte », en fonction des contextes locaux et des enjeux prioritaires
2. Le PLH pour accueillir et répondre aux besoins et attentes de toutes les populations : diversifier le parc
2.1. Garantir des prix compatibles avec les niveaux de revenus de la population locale au regard de la structure de l'emploi local
2.2. Diversifier les statuts tout en favorisant le rééquilibrage entre le locatif et l'accession
2.3. Mixer et diversifier les types de logement
2.4. Améliorer la réponse aux besoins spécifiques des jeunes actifs, précaires, seniors
3. Le PLH pour contribuer à la réponse aux enjeux environnementaux et sociétaux : une politique de développement qualitatif, soucieuse de ses impacts
3.1. Produire pour répondre aux objectifs de développement et d'accueil de population et d'emploi, tout en visant la sobriété foncière
3.2. (Re)qualifier le parc existant, pour améliorer les conditions de vie et préserver/accroître l'attractivité du parc
3.3. Viser l'exemplarité de la construction neuve

- **Le scénario de développement**

Pour répondre au déficit structurel en logements, aux besoins des ménages et des entreprises, le 3^{ème} PLH prévoit, sur la période 2023-2029, un « choc de l'offre » décliné d'un point de vue quantitatif et qualitatif :

- En se basant sur une hypothèse d'accroissement démographique à l'échelle du Pays d'Anenis (taux de croissance annuel moyen de 1,5%), les besoins à satisfaire nécessitent une production d'environ 520 logements par an en moyenne soit 3 135 logements à horizon 2029.

- Pour favoriser la diversification de l'offre, **la ventilation de la production par type de produits** est la suivante :

Types de produits	Ventilation de la production 2023-2029	
Logement aidé	35%, soit	1097 logements
dont locatif aidé	25%, soit	784 logements
dont accession aidée	10%, soit	313 logements
Locatif privé	20%, soit	627 logements
Accession libre	45%, soit	1411 logements
TOTAL		3135 logements

- **Le programme prévisionnel d'actions :**

Pour répondre aux orientations et aux objectifs de production de logements, le programme d'actions se décline en 16 actions réparties selon 7 blocs thématiques et programmées selon un plan pluriannuel :

Pilotage, Animation et Suivi du PLH	
ACTION 1	Communiquer et accompagner la mise en œuvre du PLH
ACTION 2	Suivre et évaluer le PLH
ACTION 3	Préfigurer une « maison de l'habitat / de l'habitant »
Action foncière	
ACTION 4	Renforcer l'action foncière et l'ingénierie pré-opérationnelle dans un cadre partenarial
Production des logements aidés	
ACTION 5	Développer les différents produits d'accession aidée à la propriété
ACTION 6	Appuyer la production de logements locatifs aidés et améliorer la mixité
ACTION 7	Mettre en place la Commission Intercommunale du Logement (CIL)
ACTION 8	Contribuer au développement d'offres spécifiques pour les actifs

Habitat innovant	
ACTION 9	En alternative au modèle pavillonnaire, proposer des formes urbaines innovantes par un processus créatif
ACTION 10	Promouvoir les nouveaux modes d'habiter
Gens du voyage	
ACTION 11	Aménager, entretenir, gérer l'accueil et l'habitat des gens du voyage
Petites Villes de Demain (PVD)	
ACTION 12	Accompagner les communes lauréates du programme PVD
Habitat privé	
ACTION 13	Accompagner le vieillissement démographique
ACTION 14	Optimiser le bâti existant
ACTION 15	Favoriser la rénovation énergétique des logements
ACTION 16	Repérer et traiter les situations d'habitat indigne

- **Les moyens à mobiliser :**

Pour mettre en œuvre le « choc de l'offre », le programme d'actions prévoit des actions ambitieuses nécessitant un « choc des moyens » : 10.7 M€ (hors RH) sur 6 ans soit 1.7 M€ par an ou 25€/habitant/an.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L. 302-1 et suivants, R. 302-1 et R. 309-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 avril 2001 fixant le cadre d'exercice de la COMPA pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire et notamment, au titre des compétences optionnelles, la politique du logement et du cadre de vie

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°102C20191219 du 19 décembre 2019 engageant l'élaboration du Programme Local de l'Habitat,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°104C20221201 du 1^{er} décembre 2022 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat,

Considérant le courrier du Président de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis du 16 décembre 2022, sollicitant l'avis de chaque conseil municipal des communes membres de l'EPCI, sur le projet de PLH arrêté.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté
- **ÉMET**, *le cas échéant*, les remarques suivantes : Néant

5. Demandes de subvention au titre de la DETR et DSIL 2023

5.1. N°2023-01-03 Demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour les travaux d'aménagement de réseaux d'eau pluviale aux mazeries

Présentation : Joseph BRULE

Par délibération en date du 05 décembre 2019, le Conseil Municipal avait approuvé le Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales (SDAP) de la commune de Couffé. Le Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales de ce SDAP a été annexé, comme partie intégrante, au PLU de la commune conformément à cette délibération.

Le SDAP, approuvé, préconise des travaux réglementaires dont ceux du réseau d'eau pluviale des Mazeriers sur les points suivants :

- **Ouest de la rue des pressoirs (D 23) dans le hameau « les Mazeriers »**
- **Intersection entre les Thivières et la Roseraie et continuité dans la rue des pressoirs dans le hameau « les Mazeriers »**

Ci-dessous la synthèse des travaux et l'estimation financière issues de la phase 2 (Novembre 2017) du SDAP pour ce secteur

Coût de l'aménagement estimé en novembre 2017

Ouvrage	Longueur (m)	PU (€)	PT (€)
Canalisation en 250 sous voirie	32	125	4000
Canalisation en 400 sous voirie	35	140	4900
Canalisation en 500 sous voirie	18	150	2700
Canalisation en 600 sous voirie	212	160	33920
Canalisation en 700 sous voirie	402	170	68340
Canalisation en 800 sous voirie	9	180	1620
Canalisation en 300 sous végétation	17	45	765
Curage de fossé	92	20	1840
TOTAL			114 085

Comparatif des aménagements en novembre 2017

	Variante n°1	Variante n°2	Variante n°3
Aménagement proposé	Création de deux ouvrages de rétention d'un volume utile de 240 m ³ et 530 m ³ Traversée de route au niveau de la D23 vers un exutoire au Nord des Mazeries, curage du fossé et redimensionnement du réseau en aval	Traversée de route au niveau de la D23 vers un exutoire au Nord des Mazeries, curage du fossé et redimensionnement du réseau en aval	Redimensionnement des canalisation et homogénéisation des pentes sur l'ensemble de la zone d'étude.
Estimation du coût global	87 585,00 €	90 495,00 €	114 085,00 €
Efficacité hydraulique	+++	+++	+++
Incidence sur le milieu récepteur	+++	++	+
Inconvénient	Acquisition foncière des terrains	Acquisition foncière des terrains	Pas de rétention ni de régulation des débits / Prix

Une estimation du coût actualisé des travaux a été demandée et a permis de définir une préprogrammation et un plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement prévisionnel						
DÉPENSES (€)				RECETTES (€)		
Poste de dépenses	Montant HT	Montant TTC	%	Postes de recettes	Montant	%
Études, Maîtrise d'oeuvre (estimation interne)	21 000.00	25 200.00	13.07	Subvention au titre de la DETR 2023	56 234.85	35.00
Travaux de création d'ouvrage de rétention d'eaux pluviales et d'assainissement eaux pluviales	139 671.00	167 605.20	86.93	S/TOTAL	56 234.85	35.00
TOTAL	160 671.00	192 805.20	100	Autofinancement de la Commune de Couffé	104 436.15	65.00
				TOTAL	160 671.00	100

Dossier à revoir par la commission voirie, sur la nécessité ou non de la réalisation d'un bassin de rétention.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par une abstention et 18 voix pour :

- **APPROUVE** le programme pour les travaux d'aménagement de réseaux d'eau pluviale aux Mazeries ci-dessus.
- **SOLLICITE** auprès de l'État, au titre de la DETR 2023 une subvention équivalant à 35,00% des dépenses HT soit 56 234.85 €
- **SOLLICITE** auprès de tout autre organisme public et ou privé une subvention au montant et ou au taux maximum réglementaire.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente décision

5.2. N°2023-01-04 Demande de subvention au titre de la DSIL 2023 pour les travaux d'installation d'une chaudière biomasse granulés pour le bâtiment mairie

Présentation : Fabrice BLANDIN

Suite aux études d'audit énergétique réalisées par Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44) selon le cahier des charges de l'ADEME, sur le site mairie, la municipalité compte engager des travaux d'installation d'une chaudière biomasse granulés pour le bâtiment mairie en remplacement de la chaudière fioul actuellement en place

La préprogrammation et le plan de financement prévisionnel se présentent comme suit :

Plan de financement prévisionnel						
DÉPENSES (€)				RECETTES (€)		
Poste de dépenses	Montant HT	Montant TTC	%	Postes de recettes	Montant	%
Installation d'une chaudière biomasse granulés à la Mairie en remplacement de la chaudière fioul	35 709.89	42 851.87	100.00	Subvention au titre de la DSIL 2023	12 498.46	35.00
				Fonds Chaleur ADEME	11 970.00	33.52
				S/TOTAL	24 468.46	68.52
				Autofinancement de la Commune de Couffé	11 241.43	31.48
TOTAL	35 709.89	42 851.87	100	TOTAL	35 709.89	100

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme pour les travaux d'installation d'une chaudière biomasse granulés à la Mairie en remplacement de la chaudière fioul ci-dessus.
- **SOLLICITE** auprès de l'État, au titre de la DSIL 2023 une subvention équivalant à 35,00% des dépenses HT soit 12 498.46€
- **SOLLICITE** auprès de tout autre organisme public et ou privé une subvention au montant et ou au taux maximum réglementaire.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente décision

6. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales

6.1. CR commission Voirie du 07/12/2022

Présentation : Joseph BRULÉ

- **Contrôles de vitesse à la Gruère** : 360 véhicules/jour.

Pour bien comprendre le contrôle de vitesse on élimine 15% des véhicules correspondant à des vitesses trop faibles (par exemple les véhicules arrivés à destination et ceux qui repartent), on obtient ainsi le V 85 dont la moyenne est de 42 km/h en entrant et 45 km/h en sortant.

En globalité, 93 % des véhicules sont en dessous de 50 km/h, 5,5 % entre 50 et 60 km/h, 1,5 % au-dessus de 60 km/h. Les maximales enregistrées sont de 75 km/h en entrant et 93 km/h en sortant.

Second contrôle effectué à 30m du carrefour de la Boissenotière -> 250 véhicules/jour (période de congés scolaires).

V85 -> 46 Km/h en entrant, 49 Km/h en sortant.

88% des véhicules sont en dessous de 50 Km/h, 11% entre 50/60 km/h, 3% au-dessus de 60 km/h
Les maximales enregistrées sont de 94 km/h en entrant et 111 km/h en sortant.

Éclairage public : Suite à une panne de l'éclairage public, il a été procédé au remplacement de trois horloges mécaniques par des horloges astronomiques. Il en reste une à changer au niveau du groupe scolaire. Les lampadaires temporaires vont continuer à passer en mode nuit à 21h30 (c'est-à-dire extinction jusqu'à 6h30 du matin), Les permanents, qui restaient allumés toute la nuit,

s'éteindront à 22h30 et jusqu'à six heures. Place de l'église et rue de la vallée du Havre les lampadaires permanents restent allumés toute la nuit pour des raisons de sécurité.

Remarques du CM : - La rue de la Sucrierie ne nécessite pas de rester éclairée -> le maintien actuel de l'éclairage est lié à un problème technique

- Problème rencontré la nuit avec les poteaux sur les trottoirs -> proposition de bande réfléchissante !!! A noter que la volonté du noir total émane de la municipalité
- Manque d'éclairage à l'Althéa -> Le problème va être réglé avec la mise en place d'une lampe à détecteur

Rue du stade – Salle sport/terrain foot : La commission a décidé de faire des travaux de mise en sécurité rue du stade en créant un passage piéton, avec réduction de la largeur de la voie pour un passage alternatif au niveau de l'entrée du stade, ainsi qu'en poursuivant le trottoir côté gauche pour rejoindre l'entrée du stade et rafraîchir les marquages au sol côté droit pour le stationnement. Pour un coût estimé à 2.415,60€

Remarques du CM : Attention au passage des engins agricoles et la problématique du stationnement des deux côtés de la rue

6.2. CR commission économie du 14/11/2022

Présentation : Joseph BRULÉ

Reporté

6.3. CR commission Espaces verts du 13/12/2022

Présentation : Thierry RICHARD

1. Aménagement calvaire rue du Général Charette de la Contrie :

Suite à la réalisation du parking à l'arrière du cimetière, un aménagement autour du calvaire devient nécessaire.

L'idée est de créer un espalier (sur deux niveaux) grâce à une retenue constituée d'une bordure métallique en acier corten en pourtour du calvaire puis d'engazonner et planter l'ensemble, y compris les pieds de murs du cimetière, afin que l'ensemble soit harmonieux.

Cependant, il est proposé de demander l'avis de la Commission Patrimoine avant de valider ce projet.

Lorsque le projet sera ficelé, la commission souhaite l'intégrer au budget 2023, pour une réalisation à l'automne.

2. Plan de gestion différenciée 2023 :

Voir nouveau plan google Earth.

Préconisations :

- S'éloigner du lotissement et se rapprocher de l'allée,
- Préserver l'accès de 2 zones d'ombrages,
- Maintenir la surface de fauche tardive.
- Une communication devra être faite dans le Couffé-info

3. Point entretien des mares :

L'inventaire des mares communales et leur état des lieux ont pour finalité de vérifier leur usage (mares à vocation de pêche ou non) et leur état écologique (hauteur d'eau, envasement, flore, biodiversité, etc.).

Cela permet aussi une planification d'entretien et de communication sur l'usage ou la vocation de chacune des mares communales.

Au total, ce sont donc 22 points d'eau qui ont fait l'objet d'un contrôle courant octobre 2022.



6.4. CR commission Démocratie participative

Présentation Leïla THOMINIAUX

Suite au BM du 9/01/23, le constat était le suivant pour la commission DD & DP : pas de prise en charge du "DD", et doublon avec la commission TEER qui s'empare du sujet climat notamment.

⇒ recenter autour de la démocratie participative pour cette commission. Il faudra mettre à jour la charte de fonctionnement dans ce sens.

Quels objectifs pour cette commission ?

- Vigilance / points de fonctionnement interne
- Pertinence de la commission comme garante du fonctionnement participatif
- Présence citoyenne dans la commission, pour avoir un regard extérieur
- Maintenir le suivi sur le sujet de la participation

Quel fonctionnement à 4 (2 élus, 1 citoyen et le Maire) ?

⇒ **Appel à candidatures dans le CM pour élargir les membres.**

Accords de Emilie GUYONNET et Laurent GOURET pour rejoindre la commission

Les projets de l'année 2023 :

- Évènement participatif du 28 janvier.
- Le bilan mi-mandat (2e semestre 2023).

Évènement participation citoyenne : 28 janvier 11h30

La participation citoyenne est pleinement intégrée dans le fonctionnement de l'équipe municipale de Couffé. Cet engagement d'une commune rurale n'est pas passé inaperçu : le magazine du Département de Loire-Atlantique nous propose de réunir l'ensemble des citoyens investis à Couffé pour faire une photo par drone de cette dynamique. Cette photo pourra servir de première de couverture du prochain magazine : l'occasion de mettre en valeur notre territoire et nos énergies !

La commune de Couffé a donc invité les 136 citoyens investis dans les 16 commissions extra-municipales, et les 8 groupes projet.

Suite à la photo prise par drone pour le magazine du Département, nous invitons les participants à partager le verre de l'amitié à la salle polyvalente, pour célébrer ensemble la réussite de la participation citoyenne à Couffé.

⇒ **16 élus participeront à cet évènement**

6.5. CR commission Bâtiments du 10/01/2023

Présentation : Fabrice BLANDIN

Nouvelle organisation de la commission bâtiments :

La commission bâtiment aura pour référent Fabrice BLANDIN (animation, ordre du jour, compte-rendu, suivi des projets avec les services techniques, lien avec les partenaires notamment le SYDELA) et le lien auprès du Bureau Municipal et de la commission finances sera assuré par Thierry RICHARD.

Leïla THOMINIAUX se retire de cette commission.

Présentation de l'accompagnement du SYDELA sur la production photovoltaïque :

Les 3 bâtiments retenus pour l'étude photovoltaïque sont la salle de sport, l'école, le restaurant scolaire. Le diagnostic complet doit permettre d'évaluer la nécessité de renforcement, et son coût.

Diagnostic école : partie ancienne

- En laissant en l'état la charpente sans panneaux, il faudrait rajouter des éléments. Coût estimé à 5 000 € HT
 - o Si ajout de panneaux photovoltaïques, renforcements complémentaires à prévoir. Coût estimé à 13000 €

Restaurant scolaire :

Pas de renforcement à prévoir, mais voir la compatibilité avec complexe isolant / étanchéité

Conclusion :

o Puissance 44kWc

o Auto conso individuelle (42 % sur resto scolaire). Le surplus en auto-conso collective ou revente.

Salle de sport :

- Possibilité d'installer des panneaux flexibles (français) pour rester sur une charge de 5kg/m².-> Nécessité de renforcement pour un coût de 20k€
 - Seconde possibilité avec des panneaux normaux (17kg/m²) -> Nécessité de renforcement pour un coût de 50k€

L'investissement global avec renforcement serait de 161 K€ pour un temps de retour sur 12 ans

Et une puissance 100kWc. En auto conso collective

Recommandations SYDELA :

Abandonner école

- Concerter sur investissements salle de sport
- o Réfection étanchéité toiture qui a 24 ans ?
- o Centrale en injection totale : sur le réseau et autoconsommation collective

- Si souhait mise en place Panneaux immédiatement : choisir restaurant scolaire :
 - o PV flexible sur membrane
 - o PV lesté sur toiture végétalisé
 - o => consultation MOE, APS APD avant mise en œuvre
- Projection financière : Possible de faire appel à l'emprunt : à intégrer dans la note d'opportunité.
Calcul sur 15 ans.

Restitution des audits énergétiques

Dans le cadre du programme ACTEE avec la COMPA, ENERGIO fait la restitution des études audits énergétiques.

Pour rappel les bâtiments retenus :

- Primaire : en prévision des investissements 2023 / chaudière biomasse.
 - Maison de l'enfance : notamment pour identifier solution sur confort salle de motricité
- Primaire : On peut raccorder directement sur la chaudière existante, capacité suffisante mais rajouter une 2e dans le prévisionnel, pour garantir sécurité de l'installation en cas de panne.

Aide possible : fonds chaleur bois, DSIL, fonds vert.

Temps de retour hors subventions : 1 an travaux + 20 ans.

Concernant le respect des objectifs du décret tertiaire (-40% d'ici 2030 sur les consommations) :

Travaux récents pour l'école donc l'évolution des consommations sur les 10 dernières années n'est pas significative.

Le ministère ou l'ADEME donneront prochainement des objectifs par bâtiment.

Confort d'été analysé sur 4 espaces : périscolaire (salle d'activité, motricité) ; école maternelle ; école élémentaire.

Supports communication économies d'énergie : distribution de Stickers et affiche par le SYDELA.

Divers travaux et investissements à mettre au budget 2023

- Chaudière biomasse à la Mairie.
- Remplacement éclairage LED salle des chênes (En régie)
- Soubassement peinture salle poly (en régie)
- Peinture restaurant scolaire et maison de l'enfance
- Étude par France bonhomme pour la récupération eau pour salle des sports et salle poly. Prévoir enveloppe en investissement entre 10 et 20k€.
- Salle motricité : voir selon audit énergétique / isolation pignon Nord. Changer dalles chauffage.
- Fissures salle des chênes et démoussage.
- Enveloppe prévisionnelle photovoltaïque ?

Au niveau des locatifs :

- Volets : prévoir une enveloppe de 20k€
- Salle de bain
- Rafraîchissement 4 vallée du Hâvre : faire une clôture, refaire revêtement murs, contrôle électrique...

6.6. CR commission Solidarité du 08/12/2022

Présentation : Roseline VALEAU

Objectifs de la réunion : faire le bilan de l'année 2022 et réfléchir à des actions pour 2023

➤ « La semaine bleue »

Retours positifs de la semaine bleue des parents des élèves ayant participé. Bon choix des films. Le temps était idéal. Les personnes âgées étaient contentes et demandent à ce que cela soit réédité. Pourquoi pas associer les personnes âgées pour la prochaine édition afin de partager les idées ? La visite du restaurant scolaire a été très appréciée, ainsi que le repas avec les enfants. L'animation de l'association CAR était de qualité. Lors de la séance de découverte du sport adapté, 4 personnes ont participé mais n'ont pas donné suite.

Plusieurs personnes aimeraient venir déjeuner au restaurant scolaire au moins une fois par trimestre. Le mercredi semble être le jour idéal car c'est le jour où il y a le moins d'enfants présents.

➤ « Le pédibus »

Forte augmentation : 6 enfants au théâtre, 6 à la danse et 13 au multisports. 6 bénévoles. Une organisation par semaine est mise en place. Une solution est à réfléchir pour que le hall de l'Althéa soit ouvert entre le trajet et le début du cours de danse le mardi car jusqu'à présent les enfants prennent leur goûter à l'extérieur. Les parents préviennent bien les bénévoles en cas d'absence.

➤ « L'aide aux devoirs »

7 bénévoles constituent ce groupe.

➤ « Téléthon 2022 »

48 marcheurs le vendredi soir, 24 équipes de belote, 70 marcheurs le dimanche. La recette devrait être meilleure que l'an dernier vu le succès. (4 283 €) Une routine s'est installée dans les activités proposées. Si des actions sont prévues sur l'ensemble du WE (vendredi, samedi et dimanche), il faudra étoffer le nombre de bénévoles. Idée : un repas ? Un spectacle des associations culturelles ? Une conférence avec témoignage (Mme OGER).

➤ « Distribution des cartes Troc'ton âge »

170 cartes ont été distribuées mais seulement 86 réponses ont été remises aux enfants, par l'intermédiaire des écoles. Pour les enfants qui n'ont pas eu de réponse, une carte leur a été adressée par la mairie.

Rencontre le 12 janvier 2023 avec l'école Hugues Auffray et le 20 janvier 2023 avec l'école St Joseph à la salle polyvalente de 14h à 16h. Cela concernera uniquement les personnes qui ont répondu et les enfants correspondants ; y compris pour celles ayant correspondu avec un élève de CM2. Chant et accordéon ? Une galette des rois sera servie. Chaque binôme devra s'amuser à se retrouver, prévoir des badges. *A noter que 60 aînés ont participé à ces deux rencontres.*

➤ « JIDF »

Un groupe, composé de plusieurs citoyennes et de deux élues, Leïla THOMINIAUX et Emilie GUYONNET, s'est constitué dans l'objectif de proposer un événement en lien avec la journée internationale des droits des femmes, qui aura lieu les 10 et 11 mars 2023.

Plusieurs idées ont émergé et restent à confirmer.

➤ « Idées 2023 »

- Delphine SORIN, socio-esthéticienne du Centre Indigo pour la semaine bleue. Emilie se renseigne sur les tarifs.
- Un thème bien-être : sophrologie, réflexologie, rigologie

- Repas annuel proposé à tous les aînés de la commune. Budget ?
- Visite de Trocanton à St Mars la Jaille. Avril, mai ? Annie MENORET voit avec le directeur. Co-voiturage au départ de Couffé.
- Visite de la mairie et des ateliers municipaux. Journée du patrimoine ?
- Pour l'ensemble des événements, manifestations, dans la communication, proposer la disponibilité de la commission solidarité pour faciliter l'accès des personnes âgées.

7. Informations et questions diverses

7.1. Nouvelle organisation du CM

Présentation : Daniel PAGEAU

Suite à la démission de Yves TERRIEN en tant qu'adjoint, ci-après les modifications apportées au niveau des fonctions des élus concernés et de la composition des commissions :

Commission ruralité/agriculture : cette commission devient indépendante et ne fait plus partie du pôle « environnement ». Elle est sous la responsabilité de Leïla THOMINIAUX

Commission Bâtiments : Elle a désormais pour référent Fabrice BLANDIN. Le lien auprès du Bureau municipal et de la commission finances sera assuré par Thierry RICHARD nouveau conseiller délégué.

→ Retrait de Leïla THOMINIAUX de cette commission

Commission Patrimoine et Tourisme : Référente Cécile COTTINEAU

-> Retrait de Leïla THOMINIAUX de cette commission

Commission Finances : Intégration de Thierry RICHARD et de Cécile COTTINEAU et maintien de Yves TERRIEN dans cette commission

7.2. Retour sur avancée plan guide

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Le plan guide sur l'aménagement du cœur de bourg avance !

Voix mixtes s'apprête à nous livrer ses scénarios et recommandations sur l'aménagement du bourg sur plusieurs années et sur les choix de telle ou telle programmation pour les sites à enjeux ! Un COPIL élargi à l'ensemble du conseil municipal a eu lieu le 16 janvier.

Après cette présentation, chacun est invité à réfléchir de son côté... Jusqu'au conseil municipal du 16 février, où on vous proposera de voter par site pour choisir le scénario retenu.

Une autre étape importante d'ici là : la déambulation avec les citoyens prévue **samedi 28 janvier entre 9h30 et 11h30**. Les élus sont aussi invités à participer pour écouter les échanges avec les citoyens ; ça peut enrichir votre avis pour voter le 16 février !

- ⇒ *Une dizaine d'élus participera à la déambulation.*
- ⇒ *A la question d'ajouter une réunion de présentation, le calendrier du plan guide ne permet pas d'ajouter de dates supplémentaires. Néanmoins, Leïla prend contact avec « Voix mixtes » pour adapter une méthode favorable à l'expression de chacun le jour du CM.*

7.3. Retour sur la Journée citoyenne de plantation d'arbres à la Tricotière du 21/01/2023

Présentation : Yves TERRIEN

Ressenti des membres du groupe projet « jardin partagé » : Grande satisfaction sur le déroulé de la journée. L'ambiance conviviale et l'investissement des membres sur ce projet ont contribué à la réussite de cette journée.

Malgré une météo frisquette, la matinée a connu une bonne participation de citoyens et citoyennes. Quelques enfants du conseil des enfants sont venus s'initier à la plantation, accompagnés d'un parent et des adjointes référentes. L'après-midi, l'équipe du groupe jardin a fini les plantations et mis en place sur les cépées l'ensemble des collerettes et les manchons de protection disponibles.

Les 570 arbres ont été plantés comme prévu sur paillis (paille et vieux foin) et sans travail du sol. 370 plants et leurs protections (collerettes et manchons) étaient fournis par la COMPA dans le cadre d'une convention, les 200 autres sont issus d'autoproduction ou de prélèvement de particuliers.

Les arbres plantés sont essentiellement d'essences locales :

- o Les cépées : Noisetier, Sorbier, Cornouiller, Charme, Sureau, Troène sauvage, Houx, Fusain d'Europe, Pommier franc.
- o Les Hauts jets : Frêne commun, Chêne, Erable champêtre, Cormier.

La plantation d'une haie bocagère sur un site communal de cette ampleur et organisée en chantier citoyen et participatif est une première pour Couffé.

A cet effet le service communication du Département est intervenu sur le site dans le cadre d'un reportage sur la participation citoyenne

Les prochaines missions des membres du groupe jardin partagé pour 2023 sont :

- D'une part, de préparer l'adhésion à l'opération régionale "une naissance, un arbre",
- D'une autre, d'élaborer les conditions favorables pour la création d'une association qui animera et gèrera le jardin partagé (convention municipalité/association et mise à disposition de moyens).

7.4. Distribution du bulletin annuel 2023

Présentation : Cécile COTTINEAU

Il est noté que :

- La distribution par les élus est appréciée et le bon accueil reçu auprès de la population.
- Le manque d'information à la population sur la numérotation dans les villages. (Une information avait été donnée antérieurement sur Couffé-info, mais la mise en place a tardé...)

A la question de la charge de travail incombant à cette tâche, il est rappelé que c'est une volonté de l'équipe d'aller au-devant des habitants

- ➔ *Suggestion de faire deux années de suite le même secteur*
- ➔ *Difficultés pour la mise à jour du listing dans la mesure où il n'y a pas toujours des noms sur les boîtes aux lettres pour les habitants absents le jour de la distribution.*

7.5. Retour sur la cérémonie des vœux à la population

Présentation : Cécile COTTINEAU

- ➔ *Durée des interventions un peu trop longue (10/15 mn de trop...) -> Nécessité d'une répétition pour la prochaine édition*
- ➔ *Diaporama avec prise de parole partagée apprécié -> Bon retour des participants*
- ➔ *Partie conviviale positive avec un bon échange avec les citoyens et le service assuré par le traiteur est appréciable*

Vigilance lors des interventions avec utilisation du micro -> Micro manuel avec vision du déroulement sur un ordi de face afin de rester face au public

7.6. Créer un COPIL Forum Habitat et énergie

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Reporté

7.7. Créer un COPIL Gruère (place de village + mobilité)

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Reporté

7.8. Point information projet antenne relais

Présentation : Laurent GOURET

Suite à l'intervention des riverains du Vieux Couffé, un groupe de travail incluant trois citoyens et citoyennes a été constitué. Lors de la première réunion participative en présence d'Axione, deux citoyennes se sont retirées compte tenu qu'elles attendaient une réflexion globale sur le fonds et non sur la recherche d'un emplacement.

La seconde rencontre a porté sur les critères d'implantation en prenant en compte l'aspect environnemental, l'accessibilité au site pourvu en électricité, une zone d'éloignement de 250 m des habitations et en dehors des zones ZNIEFF et Natura 2000. Le tout situé dans le périmètre fixé par la Sté BOUYGUES/SFR.

La résultat de la réflexion sera présentée à Axione qui effectuera des essais radio et qui se chargera de prendre contact avec les propriétaires des terrains concernés (Pas de terrain communal disponible suite aux critères avancés). Si refus des propriétaires il sera nécessaire de revoir une nouvelle zone qui sera éloignée du périmètre demandé par Axione.

7.9. Point information : Prolongement de l'écluse à l'arrêt de bus RD 21 à la Croix Pasquier

Présentation : Joseph BRULÉ

Message de la COMPA du 06/10/2022 :

Suite à nos réunions avec les conducteurs qui desservent votre commune, nous avons été avertis d'un problème de sécurité au niveau de l'arrêt « Croix Pasquier ». Cet arrêt sur la D21 à l'entrée du bourg, est placé juste à la sortie d'une écluse. Lorsqu'il marque l'arrêt, le car bloque en partie la circulation. Il nous a été remonté que les autres usagers de la route ne respectaient pas toujours le code de la route et tentaient de « forcer le passage » pour ne pas avoir à attendre. Depuis la rentrée, un des conducteurs du secteur a vu un enfant manquer de se faire renverser en traversant la rue pour rejoindre le car.

Suite à cette info, une rencontre a eu lieu le 21 octobre 2022 avec les services de la COMPA, du Département et de la Commune, en présence de Joseph BRULÉ et Daniel PAGEAU, afin de sécuriser cet arrêt. Il a été décidé de prolonger l'écluse bloquant ainsi la voie. Le bus stationnant sur le milieu de la chaussée et empêchant tout doublement ou croisement d'un véhicule le temps que les enfants et jeunes prennent le car.

7.10. Inauguration de l'Espace Santé Site Saint Jérôme par la commune de Couffé en collaboration avec LEXHAM : lundi 13 février 2023 à 18h30

Présentation : Daniel PAGEAU

- Inauguration locaux médecins dans un 1^{er} temps
- Vin d'honneur à la salle polyvalente dans un second
- Invitations (co-financeurs, officiels, anciens élus ... médecins et praticiens) à envoyer en fin de semaine et à mettre sur Couffé info, site internet ...

Séance levée à 23h00

FEUILLE SIGNATURES REGISTRE PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 25-01-2023

SÉANCE N°01 – PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Janvier 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENTS : M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FAYOLLE Julie, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline (arrivée à 20h10 au point 2).

ABSENTS-EXCUSÉS : Mme LE MOAL Sylvie, M. SOULARD Éric

ABSENTS : Mme AURILLON Noémie, M. RAMBAUD Jérémy

POUVOIRS : Néant

Mme FEILLARD Sylvie a été désignée secrétaire de séance.

NOM PRÉNOM	SIGNATURE	NOM PRÉNOM	SIGNATURE
M. BARTHELEMY Fabrice		M. JOUNEAU Daniel	
M. BLANDIN Fabrice		Mme LELAURE Suzanne	
M. BRULÉ Joseph		Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie	
M. CHEVALIER Charles,		M. PAGEAU Daniel	
Mme COTTINEAU Cécile		M. RICHARD Thierry	
M. DELANOUE Frédéric		M. TERRIEN Yves	
Mme FAYOLLE Julie		Mme THOMINIAUX Leïla	
Mme FEILLARD Sylvie		Mme VALEAU Roseline	
M. GOURET Laurent		Mme VIGNOLET Céline	
Mme GUYONNET Émilie			

Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes,
Un extrait du procès-verbal de la séance a été affiché à la Mairie